

Neo Performance Materials Inc.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires

Sommaire des modalités

Le 30 novembre 2017

Un prospectus définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus définitif et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus définitif et toutes ses modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peuvent pas être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis (sens donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme U.S. persons dans la Loi de 1933), ni pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis autrement ont le sens qui leur est donné dans la version modifiée du prospectus provisoire. Dans le présent document, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien, sauf indication contraire.

- Émetteur :** Neo Performance Materials Inc. (la « Société »).
- Actionnaire vendeur :** OCM Neo Holdings (Cayman), L.P.
- Placement :** 11 115 000 actions ordinaires de la Société dans le cadre d'un reclassement (12 782 250 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée intégralement).
- Prix d'offre :** 18,00 \$ par action ordinaire.
- Taille du placement :** 200 070 000 \$.
- Option de surallocation :** L'actionnaire vendeur a attribué aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation »), qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à tout moment pendant la période de 30 jours qui suivra la clôture pour acheter auprès de l'actionnaire vendeur, proportionnellement, un nombre supplémentaire maximal de 1 667 250 actions ordinaires (15 % du placement) au prix d'offre pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché.
- Actions en circulation :** Après la réalisation de l'arrangement, un total de 39 878 384 actions ordinaires seront émises et en circulation, compte non tenu des actions ordinaires qui pourraient être émises à l'exercice d'options, de bons de souscription ou d'autres titres convertibles en cours émis par la Société.
- Emploi du produit :** La Société ne tirera aucun produit du placement ni de l'exercice de l'option de surallocation. Le produit net tiré du placement et de l'exercice éventuel de l'option de surallocation sera payable à l'actionnaire vendeur.

Neo Performance Materials Inc.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires

Sommaire des modalités

Le 30 novembre 2017

Participation conservée : À la réalisation du placement (mais compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation), l'actionnaire vendeur sera propriétaire, directement ou indirectement, d'un total d'environ 26 881 100 actions ordinaires, soit environ 67,4 % des actions ordinaires émises et en circulation (25 213 850 actions ordinaires, soit 63,2 % des actions ordinaires émises et en circulation, si l'option de surallocation est exercée intégralement) ou exercera un contrôle sur un tel nombre de ces actions.

Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions.

Conventions de blocage :

La Société, les membres de la haute direction et les administrateurs ainsi que certains actionnaires (dont l'actionnaire vendeur) conviendront de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de façon déraisonnable, d'offrir ou de vendre ou d'accorder une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat ou accepter d'émettre ou de vendre ou de prêter, de céder ou d'aliéner de toute autre façon les actions ordinaires ou de conclure un échange ou un autre arrangement en vue de céder à un tiers, en totalité ou en partie, une conséquence économique liée à la propriété des actions ordinaires, ou d'accepter ou d'annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède pendant la période débutant à la date du prospectus ordinaire (définitif) et se terminant 180 jours après la date de clôture, sous réserve des certaines exceptions limitées.

Politique en matière de dividendes :

La Société a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes, dont on prévoit l'entrée en vigueur 90 jours après la date de clôture, aux termes de laquelle elle versera aux actionnaires de la Société des dividendes en espèces sur les actions ordinaires à la date de clôture des registres relative à chaque dividende, le dernier jour de chaque trimestre civil. La Société prévoit que le dividende sur les actions ordinaires s'élèvera à 0,095 \$ par action ordinaire par trimestre (0,38 \$ par action ordinaire par exercice).

Neo Performance Materials Inc.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires

Sommaire des modalités

Le 30 novembre 2017

- Type de placement :** Premier appel public à l'épargne sur le marché aux termes d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis en faveur d'« acheteurs institutionnels admissibles » (*qualified institutional buyers*) en vertu de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933, et à l'échelle internationale tel qu'il est permis.
- Inscription en bourse :** La Société a demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « NEO ». L'inscription est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de Toronto et au respect de l'ensemble de ses exigences et conditions d'inscription initiales.
- Admissibilité :** Les actions ordinaires seront admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI et les CELI.
- Teneurs de livres :** Banque Scotia et RBC Marchés des Capitaux.
- Commission :** 5,50 %.
- Date de fixation du prix :** Le 30 novembre 2017.
- Date de clôture :** Prévue pour le 8 décembre 2017.